

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1237

26 juin 2009

SOMMAIRE

3 M Consult SCI	59368	Intradex Holding S.A.	59334
agri.capital Luxembourg S.à r.l.	59344	Invirex Holding S.A.	59359
Alexia Investissements S.A.	59332	Isa's Second Hand S.à r.l.	59338
Alianza Iberian Investment Corporation S.A.	59360	IT Investments (Spain) S.à r.l.	59337
Altervest	59330	Jackson, Jones & Cie S.e.n.c.	59342
Anex Holding S.A.	59340	Kewa S.A.	59340
A.P. International S.A.	59336	Luco S.à r.l.	59337
A.P. International S.A.	59336	MGPF S.A.	59335
A.P. International S.A.	59331	Mount Mezzanine S.A.	59369
Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l.	59332	NevaFunds	59333
BMC Advisory S.à r.l.	59375	Pagiest International S.A.	59337
BMC S.à r.l.	59375	Pagiest International S.A.	59331
CBRail S.à r.l.	59343	Petraland S.A.	59334
Centre d'Equitation Saint Georges, A.s.b.l.	59332	Pinatubo S.A.	59331
Chancery Place Limited S.à r.l.	59341	PrOfile Company S.A.	59339
Emador S.A.	59339	Rapid International Holding S.A.	59333
Entreprise de Travaux Européens S.A. ...	59338	REF Eastern European Opportunities Lu- xembourg S.à r.l.	59336
Eurodns S.A.	59341	SAG S.A.	59343
Finances Champagne Immobilier S.A. ...	59339	Sehelah S.A.	59333
Financial Trees Holding S.A.	59342	Sehelah S.A.	59376
Flatinvest S.A.	59335	Share Link 33 S.A.	59332
Good Luck Investments S.A.	59335	Sico S.A.	59371
HEDF Co-Investment S.à r.l.	59331	Signet Luxembourg S.à r.l.	59347
HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l.	59343	Socapar S.A.	59356
HEVAF Master C S.à r.l.	59375	Sofinim Lux	59342
Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l.	59330	Truficar S.A.	59330
Hines Luxembourg Holdings S.à r.l.	59376	Truflux	59330
Internationale Finanzanlagen-Holding AG	59334	Unistar S.A.	59372
International Horse Trading S.A.	59341	Vanilla Holdings Luxembourg S.A.	59338
		Zapphyre S.A.	59340

Truficar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.831.

Le bilan de Sofina S.A. du 31/12/2008

La déclaration d'accord conformément à l'article 70

a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009065977/12.

(090077906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

Altervest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 83.872.

Le bilan de Sofina S.A. du 31/12/2008

La déclaration d'accord conformément à l'article 70

a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009065978/12.

(090077911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

Truflux, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 94.345.

Le bilan de Sofina S.A. du 31/12/2008

La déclaration d'accord conformément à l'article 70

a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009065979/12.

(090077916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.282.700,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.935.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Jose Maria Ortiz, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072440/18.

(090085629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

HEDF Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 255.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.784.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072444/18.

(090085621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pagiest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.211.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072728/12.

(090085335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

A.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 88.791.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072730/12.

(090085305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pinatubo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.453.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072744/12.

(090085563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Share Link 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.972.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009073577/242/12.

(090085981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Alexia Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 61.793.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072749/12.

(090085574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Centre d'Équitation Saint Georges, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8824 Perlé, 11, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg F 7.947.

Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2009

Les associés de l'association susvisée, l'association Centre d'équitation Saint Georges A.s.b.l., association sans but lucratif, réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Première résolution

Le conseil d'administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires ou s'y fait représenter par l'un de ses membres. L'assemblée est valablement engagée en tout état de cause par la signature individuelle soit du Président du conseil d'administration, soit du Trésorier de l'association.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009072557/18.

(090085227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 123.320.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.04.2009.

Mark Hatherly.

Référence de publication: 2009053584/9244/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06348. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Sehelah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 94.951.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 4 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 4 juin 2009 que:
Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009072453/16.

(090085410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Rapid International Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.002.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 avril 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme RAPID INTERNATIONAL HOLDING, S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, a été dénoncé en date du 20 octobre 2003.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Marthe FEYEREISEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2009064110/16.

(090063621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

NevaFunds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.706.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2009

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 29 avril 2009 que

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de MM. Ignace Rotman demeurant professionnellement au 63, Curzon Street, à UK-W1J8PD London, Daniel Van Hove demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg et Mme Isabelle Asseray demeurant professionnellement au 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010 est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises est approuvé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Extrait de la résolution du conseil d'administration avec effet au 29 avril 2009

- Mr Ignace Rotman est désigné "Président" du Conseil d'Administration avec effet au 29 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

po Le Conseil d'Administration.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009062389/22.

(090072477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Intradex Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 54.453.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement du 26 octobre 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société INTRADEX HOLDING SA, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse. Ce jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth CAPESIUS, 1^{er} juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigne liquidateur Maître Luc JEITZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Luc JEITZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2009064105/16.

(090064003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Internationale Finanzanlagen-Holding AG, Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 24.820.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 avril 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme INTERNATIONALE FINANZANLAGEN-HOLDING AG, dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, a été dénoncé en date du 3 septembre 1991.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Marthe FEYEREISEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2009064108/16.

(090063601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Petraland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.443.

Suite au transfert de siège de la société PETRALAND S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Tonini-Di Vito Helena, agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 05 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009071629/22.

(090084869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Good Luck Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.901.

—
Suite au transfert de siège de la société GOOD LUCK INVESTMENTS S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Monsieur Tomassi Pier Luigi, agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 04 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072552/22.

(090085413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Flatinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.025.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 4 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 4 juin 2009 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009072457/16.

(090085404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

MGPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 90.379.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 janvier 2009

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 05 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009071628/16.

(090084856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

REF Eastern European Opportunities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.506.

—
Constituée par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 9 novembre 2007, acte publié au Mémorial C No 2849 du 8 novembre 2007

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REF Eastern European Opportunities Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009072107/16.

(090085280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

A.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 88.791.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 janvier 2009

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 05 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072556/16.

(090085314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

A.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 88.791.

—
Suite au transfert de siège de la société A.P. INTERNATIONAL SA. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Tonini-Di Vito Helena, agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 05 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072555/22.

(090085330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Luco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 128.553.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009072726/15.

(090085363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

IT Investments (Spain) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 120.589.

EXTRAIT

En date du 26 août 2008, les résolutions suivantes ont été prises par IT Investments (Spain) S. à r.l. ayant son siège social au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg:

- La démission de Monsieur Allan Klotz au poste de gérant est acceptée avec effet immédiat.
- IT Investments S.à r.l., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg a transféré la totalité des parts sociales à Nordica Life (Bermuda) Ltd, 16, Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermudes.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Pour extrait conforme

Helle Dueholm

Référence de publication: 2009072546/17.

(090085660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pagiest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.211.

Suite au transfert de siège de la société PAGIEST INTERNATIONAL S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Tonini-Di Vito Helena, agissant en tant que administrateur, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 04 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072554/22.

(090085344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Isa's Second Hand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 35, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 137.948.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009061895/15.

(090072449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Vanilla Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.676.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 avril 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme VANILLA HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, a été dénoncé en date du 14 octobre 2003.

Le même jugement a dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Marthe FEYEREISEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2009064109/16.

(090063623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Entreprise de Travaux Européens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 9, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 45.877.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 11 mars 2009 au siège de la société que:

- La démission de Mme Sabine Perrier de son poste d'administrateur est acceptée et que Monsieur André Gonderinger, demeurant au 2A, Grand-Rue, L-4575 Differdange, est nommé nouvel administrateur.

- Les mandats des administrateurs, Monsieur Jean Cazzaro, Monsieur Roger Sosson et Monsieur André Gonderinger expirent le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- La démission du commissaire aux comptes Compagnie Luxembourgeoise de Revision Sàrl, demeurant à Strassen, a été acceptée et que H.R.T. Révision Sàrl, demeurant au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 9, rue du Brill à L-3898 Foetz.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2009051552/312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

PrOfile Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.390.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 avril 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par Insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme PROFILE COMPANY S.A.. dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, a été dénoncé en date du 8 octobre 2003. Le même jugement a dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Marthe FEYEREISEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2009064111/15.

(090063618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Finances Champagne Immobilier S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.283.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 avril 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme FINANCES CHAMPAGNE IMMOBILIER S.A., dont le siège social à L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich a été dénoncé en date du 2 novembre 1999.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Marthe FEYEREISEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2009064114/16.

(090063604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Emador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 82.438.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 avril 2009 que:

- M. Marc Schmit, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire, avec effet immédiat;

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

- les mandats des administrateurs sortants:

* M. Fernand HEIM,

* Mme Annie SWETENHAM,

tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que celui du commissaire aux comptes:

- M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009065248/23.

(090075570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2009.

Kewa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.228.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/05/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009058693/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Anex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 60.258.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009072703/15.

(090085381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Zaphyre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.808.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 03 février 2009

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 10, avenue Guillaume à L-1650 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 08 juin 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009072545/24.

(090085733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

International Horse Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruss-Stroos.

R.C.S. Luxembourg B 107.335.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 juin 2008

Le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Madame Gaby FAYMONVILLE-RICKAL, Administrateur-délégué, demeurant à B-4780 Saint Vith, Prümer Straße 8, est élue Présidente du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2009.

Pour INTERNATIONAL HORSE TRADING S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à.r.l.

61, Gruss-Stroos

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009072750/19.

(090085528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Eurodns S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 89.978.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009072729/15.

(090085365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Chancery Place Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.574,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.390.

—
EXTRAIT

L'associé unique a décidé lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 6 mai 2009, appelée à approuver les comptes de l'année 2007, de renouveler le mandat de Monsieur Gerard Davis, gérant B de la Société, avec effet immédiat pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'année 2008.

A compter du 6 mai 2009 le Conseil de Gérance de la Société se compose comme suit:

- Halsey Sàrl, gérant A,
- Gérard Davis, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Halsey Group Sàrl

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2009072549/20.

(090085551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Jackson, Jones & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.374.

Extrait rectificatif pour le dépôt réf. No L080000596.05

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- M. Colin Jones a vendu le 30 juillet 2007 pour un prix total de cent cinquante-quatre mille cent et onze point quatre-vingt-cinq Euros (EUR 154.111,85) ses parts sociales à la Société qui a remboursé et subséquemment annulé ces parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Jackson, Jones & Cie S.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2009073543/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Sofinim Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.014.

1. Le siège social de la Société est transféré du 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs de catégorie B comme suit:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Certifié conforme

SOFINIM LUX

Signatures

Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B

Référence de publication: 2009072621/19.

(090084994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Financial Trees Holding S.A., Société Anonyme Soparfi (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.756.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Stefano De Meo / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2009072134/15.

(090085184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

SAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 110.107.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 13 mai 2009 à 10.00 heures

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Jean Dominique PINGET (né à Genève (CH) le 05.03.1960 et demeurant à P - 3510 Viseu, Campo Madalena, Rua de Boisa) de son poste d'administrateur avec effet à ce jour.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement; ainsi le nombre des administrateurs passe de 4 à 3 membres.

Schifflange, le 13 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009073582/17.

(090086062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 377.600,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 126.506.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072448/18.

(090085589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

CBRail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 119.933.

EXTRAIT

Par la résolution des actionnaires du 3 Juin 2009, les associés ont décidé:

- d'accepter la démission de Michael Hardwick né le Sarawak à Malaisie en 21 septembre 1952 domicilié professionnellement au Level 6 Bishopsgate Exchange, 155 Bishopsgate, London, EC2M 3YB, UK, en tant que gérant de la Société; et

- d'accepter la démission de Phil Davy né le Londres à UK en 27 mars 1954 domicilié professionnellement au Level 15, 5 Aldermanbury Square, London, EC2V 7HR, UK, en tant que gérant de la Société.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Herman van der Linden

General Manager

Référence de publication: 2009072434/19.

(090085698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

agri.capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.384.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of May, before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of agri.capital Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 140.384, and currently having a share capital of EUR 27,500.- (twenty-seven thousand five hundred euro) (the Company). The Company was incorporated on June 30, 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1977 of August 13, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, pre-named, dated July 4, 2008 and published in the Mémorial number 2003 of August 19, 2008.

There appears:

agri.capital Group S.A., a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 132.659, hereby represented by Xavier Guzman, avocat, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 22, 2009 (the Sole Shareholder).

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 12.1 of the Articles and article 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and requests the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 27,500.- (twenty seven five hundred euro) represented by 220 (two hundred twenty) shares with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to EUR 27,625.- (twenty seven thousand six hundred twenty-five euro), represented by 221 (two hundred twenty-one) shares in registered form with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by the creation and issuance of 1.- (one) new share of the Company with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and having the same rights as the existing shares.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes to 1 (one) new share with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each and having the same rights as the existing shares, in the Company, and it fully pays it up by (i) a contribution in kind consisting of two promissory notes (the Notes) for an aggregate value of EUR 10,049,551.76 (ten million forty-nine thousand five hundred fifty-one euro and seventy-six cents) (the Contribution in Kind) and (ii) a contribution in cash having a value of EUR 16,150,448.24 (sixteen million one hundred fifty thousand four hundred forty-eight euro and twenty-four cents) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage (the Contribution in Cash and, together with the Contribution in Kind, the Contributions).

The amount of the Contributions is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

It appears, from the valuation report prepared by the board of managers of the Company dated May 25, 2009, pursuant to which the Sole Shareholder:

- "1. it is the owner of the contributed Notes;
2. it has the power to dispose of the Notes;
3. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Notes contributed to the Company is valued at least EUR 10,049,551.76 (ten million forty-nine thousand five hundred fifty-one euro and seventy-six cents);
4. the contributed Notes are neither encumbered with any pledge nor usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on such Notes and the latter is not subject to any attachment;
5. there exist no pre-emption right or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the contributed Notes be transferred to it;
6. the contributed Notes are freely transferable; and

7. all formalities required in Luxembourg and any other applicable jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Notes to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind."

The said valuation report shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Contributions to the Company will be for an aggregate amount of EUR 26,200,000- (twenty-six million two hundred thousand euro) which will be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) is to be allocated to the share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 26,199,875.- (twenty-six million one hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-five) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Second resolution

Further of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above change and resolves that such article shall have the following wording:

" Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twenty-seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 27,625.-), represented by two hundred twenty-one (221) shares in registered form having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves (a) to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and (b) to empower and authorize any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., each acting and signing individually, on behalf of the Company, (i) to proceed with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company and (ii) to perform all the registration formalities with the RCS.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai,

par-devant Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de agri.capital Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 140.384, et ayant actuellement un capital social de EUR 27.500.- (vingt-sept mille cinq cent euros) (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1977 du 13 août 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) furent amendés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, précitée, le 4 juillet 2008 et publié au Mémorial numéro 2003 du 19 août 2008.

A comparu:

agri.capital Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 132.659, représentée par Xavier Guzman, avocat, ayant sa résidence professionnelle au Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 mai 2009 (l'Associé Unique).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant pour le compte de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 12.1 des Statuts et l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents euros), représenté par 220 (deux cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 27.625,- (vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 221 (deux cent vingt et une) parts sociales nominatives avec une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale de la Société avec une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes dans la Société, et la libère intégralement par (i) un apport en nature de deux titres de dette (promissory notes) (les Titres de Dette (promissory notes)) pour un montant total de EUR 10.049.551,76 (dix millions quarante-neuf mille cinq cent cinquante et un euros et soixante-seize cents) (l'Apport en Nature) et (ii) un apport en numéraire d'une valeur totale de EUR 16.150.448,24 (seize millions cent cinquante mille quatre cent quarante-huit mille euros et vingt-quatre cents) documenté au notaire par un certificat de blocage (l'Apport en Numéraire et, ensemble avec l'Apport en Nature, les Apports).

Le montant des Contributions est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné, qui le confirme expressément.

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par la gérance de la Société daté du 25 mai 2009 en vertu duquel l'Associé Unique:

- "1. il est le propriétaire des Titres de Dette (promissory notes) apportés;
2. il a le pouvoir de disposer des Titres de Dette (promissory notes);
3. sur la base des principes comptables généralement acceptés, la valeur réelle des Titres de Dette (promissory notes) apportés est évaluée à EUR 10.049.551,76 (dix millions quarante-neuf mille cinq cent cinquante-et-un euros et soixante-seize cents);
4. les Titres de Dette (promissory notes) apportés ne sont pas grevés d'un gage ou usufruit, qu'il n'existe aucun droit de constituer un quelconque gage ou usufruit sur ces Titres de Dette (promissory notes) et que ledit apport n'est assujéti à aucune saisie possible;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels un tiers serait habilité à exiger que les Titres de Dette (promissory notes) apportés lui soit transférés;
6. les Titres de Dette (promissory notes) apportés sont librement cessibles;
7. toutes les formalités exigées au Luxembourg et dans toute autre juridiction compétente en relation avec l'apport en nature des Titres de Dette (promissory notes) à la Société, ont été effectuées ou seront effectuées sur réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié du notaire exerçant à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature."

Ce rapport d'évaluation restera attaché aux présent acte pour être enregistré en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les Apports à la Société, pour un montant total de EUR 26.200.000,- (vingt-six millions deux cent mille euros), seront alloués comme suit:

- (i) un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) sera alloué au capital social de la Société, et
- (ii) un montant de EUR 26.199.875,- (vingt-six millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter le changement sus-mentionné et décide que cet article aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 27,625,-), représenté par deux cent vingt et une (221) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide (a) de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et (b) donne mandat et autorise tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., chacun agissant et signant individuellement, pour compte de la Société, (i) à procéder à l'inscription de

la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société, et (ii) à accomplir toutes les formalités d'enregistrement auprès du RCS.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme 6.600,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. GUZMAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20679. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009071488/206/185.

(090084583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Signet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 146.367.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and having a share capital of USD 60,000, in the process of registration,

here represented by Maud Tortu, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on May 6, 2009.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Signet Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary

measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty thousand US dollars (USD 30,000), represented by thirty thousand (30,000) shares in registered form, having a par value of one US dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by any manager appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted

a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of February and ends on the thirty-first (31st) of January of the following year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on January 31, 2010.

Subscription and Payment

Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes to thirty thousand (30,000) shares in registered form, with a par value of one US dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash to the nominal share capital account of the Company in the amount of thirty thousand US dollars (USD 30,000).

The amount of thirty thousand US dollars (30,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - i. M. Frank Walenta, born on February 2, 1972 in Geneva, Switzerland, lawyer, residing professionally at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
 - ii. Ms Johanna Van Oort, born on February 28, 1967 in Groningen, The Netherlands, manager, residing professionally at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le sixième jour de mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social de USD 60.000.-, en cours d'immatriculation auprès du registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg,

Ici représentée par Maud Tortu, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 mai 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Signet Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente mille US dollars (USD 30.000), représenté par trente mille (30.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un US dollar (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) février et se termine le trente-et-un (31) janvier de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 janvier 2010.

Souscription et Libération

Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente mille (30.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire au compte social de la Société d'un montant total de trente mille US dollars (USD 30.000).

Le montant de trente mille US dollars (USD 30.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

i. Monsieur Frank Walenta, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse, Juriste, demeurant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ii. Mademoiselle Johanna Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, Gérant, demeurant professionnellement au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. TORTU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2009. Relation: LAC/2009/18319. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070215/242/483.

(090082722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Socapar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.138.

L'an deux mil neuf, le huit mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "SOCAPAR S.A." une société anonyme holding ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 28 août 1995 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 566 du 6 novembre 1995, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 mai 2001 suivant une décision prise par le conseil d'administration de la société, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 924 du 18 juin 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 52138.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.

2. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

3. Instauration d'un capital autorisé de EUR 3.125.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

4. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 312.500 (trois cent douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.125.000 (trois millions cent vingt-cinq mille euros) qui sera représenté par 125.000 (cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 8 mai 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

5. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} jeudi du mois d'août au 1^{er} jeudi du mois de juin et pour la première fois en 2009.

6. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} jeudi du mois de juin à 10.00 heures."

7. Afin d'adapter les statuts de la société à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, suppression de la dernière phrase de l'article 11 et modification de l'article 16 pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, avec l'accord des obligataires donné sous seing privé, d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Troisième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide d'instaurer, pour une période de cinq ans, un capital autorisé d'un montant de EUR 3.125.000 (trois millions cent vingt-cinq mille euros) et décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre de ce capital autorisé et notamment le pouvoir de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

En outre, l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé susmentionné.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 312.500 (trois cent douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.125.000 (trois millions cent vingt-cinq mille euros) qui sera représenté par 125.000 (cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 8 mai 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou conver-

tibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter du 1^{er} jeudi du mois d'août au 1^{er} jeudi du mois de juin et ce pour la première fois en 2009.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} jeudi du mois de juin à 10.00 heures."

Septième résolution

Afin d'adapter les statuts de la société à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 et de modifier l'article 16 pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fleming, Grundheber, Ponsard, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. LAC/2009/18724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009071407/9127/179.

(090084642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Invirex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.969.

L'an deux mil neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INVIREX HOLDING S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 37.969), ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 83 du 12 mars 1992, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 44 du 26 janvier 1999.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sophie DI LORENZO, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Décision de mettre la société en liquidation la société anonyme INVIREX HOLDING S.A.
- 2.- Nomination de la Fiduciaire F. WINANDY & ASSOCIES S.A., en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Fiduciaire F. WINANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-H. DOUBET, A. BRAQUET, S. DI LORENZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13132. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050445/242/67.

(090058282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Alianza Iberian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 128.372.

In the year two thousand nine, on the twentieth day of May.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "ALIANZA IBERIAN INVESTMENT CORPORATION S.A.", a société anonyme established under Luxembourg law, having its registered office in L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on April 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1469 dated July 17th, 2007, amended for the last time by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated 2nd July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1937 of August 7th, 2008,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 128.372.

The meeting was opened at 2.45 p.m. and was presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Luc SUNNEN, independent accountant, residing professionally in Howald.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Increase of the Company's issued share capital by an amount of twenty-six thousand and six euro and twenty five cents (EUR 26,006.25), so as to raise it from its present amount of forty five thousand and five euro (EUR 45,005) to seventy-one thousand and eleven euro and twenty five cents (EUR 71,011.25), by the creation and issue of (a) thirteen thousand seven hundred and seventy-nine (13,779) new Class A common shares with a par value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each and two hundred and forty six euro and ninety-six cents (EUR 246.96) of share premium, (b) three hundred and seventy-eight (378) new Class C common shares with a par value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each and two hundred and forty six euro and ninety-six cents (EUR 246.96) of share premium, and (c) six thousand six hundred and forty-eight (6,648) new Class D common shares with a par value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each and two hundred and forty six euro and ninety-six cents (EUR 246.96) of share premium.

2.- Acceptance of the subscription of and payment in cash for the new 378 Class C common shares exclusively by the current holders of the Company's Class C shares.

3.- Acceptance of the subscription and payment partly in cash and partly in the form of a contribution in kind of a promissory note issued by Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) for the 6,648 new Class D common shares exclusively by the new shareholder, Arado Invest, S.A.

4.- Acceptance of the subscription and payment partly in cash and partly in the form of a contribution in kind of a promissory note issued by Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) for 12,218 new Class A common shares exclusively by the new shareholder, Arado Invest, S.A.

5.- Acceptance of the subscription and payment in cash for the remaining 1,561 new Class A shares exclusively and proportionally by the current holders of the Company's existing Class A common shares, together with the new shareholder, Arado Invest, S.A.

6.- Determination of the use of funds received in payment of the new Class A, C and D common shares.

7.- Subsequent amendment of article 5 of the Company's Articles of Incorporation.

8.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in the attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to increase the Company's issued share capital by an amount of twenty-six thousand and six euro and twenty five cents (EUR 26,006.25), so as to raise it from its present amount of forty five thousand and five euro (EUR 45,005) to seventy-one thousand and eleven euro and twenty five cents (EUR 71,011.25), by the creation and issue of (a) thirteen thousand seven hundred and seventy-nine (13,779) new Class A common shares with a par value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each and two hundred and forty six euro and ninety-six cents (EUR 246.96) of share premium, (b) three hundred and seventy-eight (378) new Class C common shares with a par value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each and two hundred and forty six euro and ninety-six cents (EUR 246.96) of share premium, and (c) six

thousand six hundred and forty-eight (6,648) new Class D common shares with a par value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each and two hundred and forty six euro and ninety-six cents (EUR 246.96) of share premium.

Second resolution

The meeting accepts the subscription of and the payment in cash for the new 378 (three hundred seventy eight) Class C common shares by the following subscribers:

- 11 (eleven) Class C common shares by Mr Luis Llubia, residing at Avda. Supermaresme 72, 08394 Sant Vicenç de Montalt (Barcelona), Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in San Vicenç on May 1st, 2009.

- 77 (seventy seven) Class C common shares by H.I. Partners, S.L., a company incorporated under Spanish law, with registered office at Aiboa 20, 48992 Getxo (Vizcaya), Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Getxo on May 4th, 2009.

- 208 (two hundred and eight) Class C common shares by Mr José María Castañé, residing at Pza. Marques de Salamanca 9, 28006 Madrid, Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on May 11th, 2009.

- 27 (twenty seven) Class C common shares by Mr Renaud Rivain, residing at Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on May 4th, 2009.

- 5 (five) Class C common shares by Mr Eduardo Fernández-Combarro, residing at Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on May 1st, 2009.

- 6 (six) Class C common shares by Mr José Antonio Larraz, residing at Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on May 6th, 2009.

- 7 (seven) Class C common shares by Mr Fernando Olaso, residing at Calle Jorge Juan 21, 28001 Madrid, Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on May 6th 2009.

- 37 (thirty seven) Class C common shares by Inversiones Hincapié SL, a company incorporated under Spanish law, with registered office at Calle Monaléndez, Pidal 20, 28036, Madrid, Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on May 11th, 2009.

These 378 (three hundred seventy eight) new class C shares have all been fully subscribed to and paid-up in cash for a total amount of ninety-three thousand eight hundred and twenty-three euros and thirty eight cents (EUR 93,823.38) which is thus forthwith at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Of this total amount, the amount of four hundred seventy two euro and fifty cents (EUR 472.50) is allocated to the Company's share capital and the amount of ninety three thousand three hundred and fifty euro and eighty eight cents (EUR 93,350.88) is allocated to the Company's share premium account.

Third resolution

The meeting decides that the Funds contributed by the subscribers to these new Class C common shares shall be used by the Company in accordance with article 9 of its Articles of Incorporation, that is to pay incorporation, maintenance and liquidation expenses of the Company and to invest exclusively in and make financing available to Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Four) S.A., a Luxembourg company having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Fourth resolution

The meeting accepts the subscription and payment partly in cash and partly in the form of a contribution in kind of a promissory note issued by Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) S.A. for the 6,648 (six thousand six hundred forty eight) new Class D common shares by the new shareholder, Arado Invest, S.A.

These 6,648 (six thousand six hundred forty eight) new class D shares have all been fully subscribed to and paid-up partly in cash for a total amount of twenty thousand two hundred and fifty six euro and thirty three cents (EUR 20,256.33), and partly by contribution in kind of one promissory note issued by Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) S.A., a Luxembourg company having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in favour of the above mentioned subscriber, Arado Invest S.A. (a Luxembourg company having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg), for a total amount of one million six hundred and twenty nine thousand eight hundred and forty three euro and seventy five cents (EUR 1,629,843.75).

Of this total amount, an amount of eight thousand three hundred and ten euro (EUR 8,310.00) is allocated to the Company's share capital and an amount of one million six hundred and forty one thousand seven hundred and ninety euro and eight cents (EUR 1,641,790.08) is allocated to the Company's share premium account.

Fifth resolution

The meeting decides that the Funds contributed by the subscriber to these new Class D common shares shall be used by the Company in accordance with article 9 of its Articles of Incorporation, that is to pay incorporation, maintenance

and liquidation expenses of the Company and to invest exclusively in and make financing available to Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) S.A., a Luxembourg company having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Sixth resolution

The meeting accepts the subscription and payment partly in cash and partly in the form of a contribution in kind of a promissory note issued by Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A. for 12,218 (twelve thousand two hundred eighteen) new Class A common shares by the new shareholder, Arado Invest, S.A.

These 12,218 (twelve thousand two hundred eighteen) new Class A common shares have all been fully subscribed to and paid-up partly in cash for a total amount of thirty seven thousand three hundred and eighty eight euro and twenty six cents (EUR 37,388.26), and partly by a contribution in kind of one promissory note issued by Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A., a Luxembourg company having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in favour of the above mentioned subscriber, Arado Invest S.A. (a Luxembourg company having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg), for a total amount of two million nine hundred and ninety five thousand two hundred and forty one euro and fifty two cents (EUR 2,995,241.52).

Of this total amount, an amount of fifteen thousand two hundred and seventy two euro and fifty cents (EUR 15,272.50) is allocated to the Company's share capital and an amount of three million seventeen thousands three hundred and fifty seven euro and twenty eight cents (EUR 3,017,357.28) is allocated to the Company's share premium account.

Seventh resolution

The meeting accepts the subscription of and the payment in cash for the remaining new 1,561 (one thousand five hundred sixty one) Class A common shares by the following subscribers:

- 47 (forty seven) Class A common shares by Mr Luis Llubíá, residing at Avda. Supermaresme 72, 08394 Sant Vicenç de Montalt (Barcelona), Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Sant Vicenç on May 1st, 2009.

- 221 (two hundred twenty one) Class A common shares by H.I. Partners, S.L., a company incorporated under Spanish law, with registered office at Aioa 20, 48992 Getxo (Vizcaya), Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Getxo on May 4th, 2009.

- 235 (two hundred thirty five) Class A common shares by Mr Eduardo Serra, residing at Calle del Corzo 12, 28223 Pozueki de Alarcán, Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given on May 2nd, 2009.

- 47 (forty seven) Class A common shares by Mr Renaud Rivain, residing at Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on May 4th, 2009.

- 214 (two hundred fourteen) Class A common shares by Mr Fernando Garrigues, residing at d José Rodrigues, Pinilla 13, 28016 Madrid, Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on May 11th, 2009.

- 21 (twenty one) Class A common shares by Mrs Alicia Garrigues, residing at C/ Cabeza de Hierro 3, 28035 Madrid, Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on May 11th, 2009.

- 28 (twenty eight) Class A common shares by Mr Agustín García Crespo, residing at c/Panamá 13, 28220 Majadahanda Madrid, Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on May 6th, 2009.

- 117 (one hundred seventeen) Class A common shares by Inversiones Hincapié SL, a company incorporated under Spanish law, with registered office at Calle Manéndez Pidal, 20, 28036 Madrid, Spain, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on May 11th, 2009.

- 631 (six hundred thirty one) Class A common shares by Arado Invest SA, a company incorporated under Luxembourg law, with registered office at L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, here represented by Mr Luc SUNNEN, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 11th, 2009.

These 1,561 (one thousand five hundred sixty one) new Class A shares have all been fully subscribed to and paid-up in cash for a total amount of three hundred eighty seven thousand four hundred fifty five euros and eighty one cents (EUR 387,455.81) which is thus forthwith at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Of this total amount, an amount of one thousand nine hundred fifty one euro and twenty five cents (EUR 1,951.25) is allocated to the Company's share capital and an amount of three hundred eighty five thousand five hundred and four euro and fifty six cents (EUR 385,504.56) is allocated to the Company's share premium account.

Eighth resolution

The meeting decides that the Funds contributed by the subscribers to all the above new Class A common shares shall be used by the Company in accordance with article 9 of its Articles of Incorporation, that is to pay incorporation, maintenance and liquidation expenses of the Company and to invest exclusively in and make financing available to Alianza

Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A., a Luxembourg company having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

As has been proved to the Notary, the sum of five hundred thirty eight thousand nine hundred twenty three euro and seventy eight cents (EUR 538,923.78), corresponding to the total cash contributions of all the above named subscribers is forthwith at the free disposal of the Company.

The contributions in kind amounting for a total of four million six hundred twenty five thousand eighty five euro and twenty seven cents (EUR 4,625,085.27), have, according to article 26-1 of the law on commercial companies, been examined by a valuation report issued by Mr Marco RIES, réviseur d'entreprises, on May 18th, 2009, in which the contributions in kind have been described and valued and whose conclusion is the following:

"Conclusion:

Based on the verification carried out as describe above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and value of the shares to be issued as consideration, together with the share premium."

The valuation report will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

Ninth resolution

In consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall be worded as follows:

" **Art. 5.** The Company has an issued capital of seventy one thousand and eleven euro and twenty five cents (EUR 71,011.25), represented by fifty six thousand eight hundred and nine (56,809) shares having a par value of one euro twenty five cents (EUR 1.25) each, divided into thirty one thousand seven hundred and sixty nine (31,769) Class A common shares, six thousand five hundred and fifty four (6,554) Class C common shares and eighteen thousand four hundred eighty six (18,486) class D common shares."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.00 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 7.750,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf le vingt mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALIANZA IBERIAN INVESTMENT CORPORATION S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères,

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 2 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° - en date du - 2007,

modifié pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1937 en date 7 août 2008.

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 128.372.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Mr Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Luc SUNNEN, expert comptable, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la société pour un montant de vingt-six mille six euros et vingt-cinq cents (EUR 26.006,25-), pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille cinq euros (EUR 45.005.-) à un montant de

soixante et onze mille onze euros et vingt-cinq cents (EUR 71.011,25-) par création et émission de (a) treize mille sept cent soixante-dix-neuf (13.779) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et deux cent quarante six euros et quatre-vingt seize cents (EUR 246,96) de prime d'émission, (b) trois cent soixante-dix-huit (378) actions ordinaires de classe C d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et deux cent quarante-six euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 246,96) de prime d'émission, et (c) six mille six cent quarante-huit (6.648) actions ordinaires de classe D d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et deux cent quarante six euros et quatre-vingt seize cents (EUR 246,96) de prime d'émission.

2.- Acceptation de la souscription et du paiement en espèces des 378 actions ordinaires de classe C exclusivement par le groupe d'actionnaire détenant les actions de classe C.

3.- Acceptation de la souscription et du paiement partiel en espèces et en nature par la conversion d'un billet à ordre émis par Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) pour 6.648 nouvelles actions ordinaires de classe D exclusivement par le nouvel actionnaire Arado Invest S.A.

4.- Acceptation de la souscription et du paiement partiel en espèces et en nature par la conversion d'un billet à ordre émis par Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) pour 12.218 nouvelles actions ordinaires de classe A exclusivement par le nouvel actionnaire Arado Invest S.A.

5.- Acceptation de la souscription et du paiement en espèces des 1.561 nouvelles actions ordinaires de classe A, exclusivement et proportionnellement par le groupe d'actionnaires détenant les actions de classe A, ensemble avec le nouvel actionnaire, Arado Invest, S.A.

6.- Détermination de l'affectation des fonds reçus en paiement de ces nouvelles actions ordinaires de Classe A,C, et D.

7.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

8.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés acceptent et confirment les déclarations du président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt-six mille six euros et vingt-cinq cents (EUR 26.006,25-), pour le porter de son montant actuel de quarante cinq mille cinq euros (EUR 45.005.-) à un montant de soixante et onze mille onze euros et vingt-cinq cents (EUR 71.011,25-) par création et émission de (a) treize mille sept cent soixante-dix-neuf (13.779) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et deux cent quarante six euros et quatre-vingt seize cents (EUR 246,96) de prime d'émission, (b) trois cent soixante-dix-huit (378) actions ordinaires de classe C d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et deux cent quarante six euros et quatre-vingt seize cents (EUR 246,96) de prime d'émission, et (c) six mille six cent quarante-huit (6.648) actions ordinaires de classe D d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et deux cent quarante six euros et quatre-vingt seize cents (EUR 246,96) de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la souscription et le paiement des trois cent soixante-dix-huit (378) nouvelles actions ordinaires de classe C par les souscripteurs ci-après:

- 11 (onze) actions ordinaires de classe C par M. Luis Llubiá, domicilié Avda. Supermaresme 72, 08394 Sant Vicenç de Montait (Barcelona), Espagne, ici représenté par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sant Vicenç le 1^{er} mai 2009.

- 77 (soixante-dix sept) actions ordinaires de classe C par H.I. Partners, S.L., une société de droit espagnol, ayant son siège social Aiboa 20, 48992 Getxo (Vizcaya), Espagne, ici représentée par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Getxo le 4 mai 2009.

- 208 (deux cent huit) actions ordinaires de classe C par M. José María Castañé, domicilié Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Espagne, ici représenté par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid le 11 mai 2009.

- 27 (vingt-sept) actions ordinaires de classe C par M. Renaud Rivain, domicilié Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Espagne, ici représenté par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid le 4 mai 2009.

- 5 (cinq) actions ordinaires de classe C par M. Eduardo Fernández-Combarro, domicilié Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Espagne, ici représenté par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid le 1^{er} mai 2009.

- 6 (six) actions ordinaires de classe C par M. José Antonio Larraz, domicilié Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Espagne, ici représenté par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid le 6 mai 2009.

- 7 (sept) actions ordinaires de classe C par M. Fernando Olaso, demeurant à Calle Jorge Juan 21, 28001 Madrid, Espagne, ici représenté par Mr Luc SUNNEN préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid le mai 2009.

- 37 (trente-sept) actions ordinaires de classe C par Inversiones Hincapié SL, une société constituée et gouvernée par les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Calle Monaténdez, Pidal 20, 28036 Madrid, Espagne, ici représentée par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid le 11 mai 2009.

Ces trois cent soixante-dix-sept (378) actions de classe C ont été intégralement souscrites et libérées en espèce pour un montant total de quatre-vingt-treize mille huit cent vingt-trois euros et trente-huit cents (EUR 93.823,38) qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

De ce montant total, un montant de quatre cent soixante-douze euros et cinquante cents (EUR 472,50-) est alloué au capital social de la société et un montant de quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 93.350,88-) est alloué au compte de prime d'émission de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les fonds apportés par les souscripteurs de ces actions ordinaires de Classe C seront utilisés par la société conformément à l'article 9 des statuts, soit pour couvrir les frais d'établissement, de fonctionnement et de liquidation de la société et pour investir dans ou financer exclusivement la société luxembourgeoise Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Four) S.A., ayant son siège social au 62, boulevard Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la souscription et le paiement partiel en espèces et sous forme d'apport en nature du billet d'ordre émis par Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) S.A. pour six mille six cent quarante-huit (6.648) nouvelles actions ordinaires de classe D par le nouvel actionnaire Arado Invest, S.A.

Ces six mille six cent quarante-huit (6.648) nouvelles actions ordinaires de classe D ont été intégralement souscrites et libérées partiellement en espèces pour un montant total de vingt mille deux cent cinquante-six euros et trente-trois cents (EUR 20.256,33-) et partiellement par un apport en nature d'un billet d'ordre émis par Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) S.A., une société luxembourgeoise, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg en faveur du souscripteur préqualifié, Arado Invest, S.A. pour un montant total d'un million six cent vingt-neuf mille huit cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 1.629.843,75-)

De ce montant total, un montant de huit mille trois cent dix euros (EUR 8.310,00-) est alloué au capital social de la société et un montant de un million six cent quarante et un mille sept cent quatre-vingt-dix euros et huit cents (EUR 1.641.790,08-) est alloué au compte de prime d'émission de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les fonds apportés par les souscripteurs de ces actions ordinaires de Classe D seront utilisés par la société conformément à l'article 9 des statuts, soit pour couvrir les frais d'établissement, de fonctionnement et de liquidation de la société et pour investir dans ou financer exclusivement la société luxembourgeoise Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) S.A., ayant son siège social au 62, boulevard Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la souscription et le paiement partiel en espèces et sous forme d'apport en nature du billet d'ordre émis par Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A. pour douze mille deux cent dix-huit (12.218) nouvelles actions ordinaires de classe A par le nouvel actionnaire Arado Invest, S.A.

Ces douze mille deux cent dix-huit (12.218) nouvelles actions ordinaires de classe A ont été intégralement souscrites et libérées partiellement en espèces pour un montant total de trente-sept mille trois cent quatre-vingt-huit euros et vingt-six cents (EUR 37.388,26-) et partiellement par un apport en nature d'un billet d'ordre émis par Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A., une société luxembourgeoise, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg en faveur du souscripteur préqualifié, Arado Invest, S.A. pour un montant total deux millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quarante et un euros et cinquante-deux cents (EUR 2.995.241,52-)

De ce montant total, un montant de quinze mille deux cent soixante-douze euros et cinquante cents (EUR 15.272,50-) est alloué au capital social de la société et un montant de trois millions dix-sept mille trois cent cinquante-sept euros et vingt-huit cents (EUR 3.017.357,28-) est alloué au compte de prime d'émission de la société.

Septième résolution

L'assemblée accepte la souscription et le paiement des mille cinq cent soixante et une (1.561) nouvelles actions ordinaires de classe A par les souscripteurs ci-après:

- 47 (quarante-sept) actions ordinaires de classe A par M. Luis Llubí, domicilié Avda. Supermaresme 72, 08394 Sant Vicenç de Montait (Barcelona), Espagne, ici représenté par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sant Vicenç le 1^{er} mai 2009.

- 221 (deux cent vingt et une) actions ordinaires de classe A par H.I. Partners, S.L., une société de droit espagnol, ayant son siège social Aiboa 20, 48992 Getxo (Vizcaya), Espagne, ici représentée par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Getxo le 4 mai 2009.

- 235 (deux cent trente-cinq) actions ordinaires de classe A par Mr Eduardo Serra, demeurant à Calle del Corzo 12, 28223 Pozuela de Alarcán Espagne, ici représenté par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid le 2 mai 2009.

- 47 (quarante-sept) actions ordinaires de classe A par Mr Renaud Rivain, domicilié Pza. Marqués de Salamanca 9, 28006 Madrid, Espagne, ici représenté par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid le 4 mai 2009.

- 214 (deux cent quatorze) actions ordinaires de classe A par Mr Fernando Garrigues, demeurant à c/ José RODRIGUEZ Pinilla 13, 28016 Madrid, Espagne, ici représenté par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid le 11 mai 2009.

- 21 (vingt et une) actions ordinaires de classe A par Mme Alicia Garrigues, demeurant à c/ Cobeza de Hierro 3, 28035 Madrid, Espagne, ici représentée par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid le 11 mai 2009.

- 117 (cent dix-sept) actions ordinaires de classe A par Inversiones Hincapié SL, une société espagnole, ayant son siège social à Calle Manéndez Pidal, 20, 28036 Madrid, ici représentée par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid le 11 mai 2009.

- 631 (six cent trente et une) actions ordinaires de classe A par Arada Invest S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, ici représenté par Mr Luc SUNNEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 11 mai 2009.

Ces mille cinq cent soixante et une (1.561) actions ordinaires de classe A ont été intégralement souscrites et libérées en espèces pour un montant total de trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-un cents (EUR 387.455,81-) qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

De ce montant total, un montant de mille neuf cent cinquante et un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.951,25) est alloué au capital social de la société et un montant de trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre euros et cinquante-six cents (EUR 385.504,56) est alloué au compte de prime d'émission de la société.

Huitième résolution

L'assemblée décide que les fonds apportés par les souscripteurs de ces actions ordinaires de Classe A seront utilisés par la société conformément à l'article 9 des statuts, soit pour couvrir les frais d'établissement, de fonctionnement et de liquidation de la société et pour investir dans ou financer exclusivement la société luxembourgeoise Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A. ayant son siège social au 62, boulevard Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Comme prouvé au Notaire la somme de cinq cent trente-huit mille neuf cent vingt-trois euros et soixante-dix-huit cents (EUR 538.923,78), représentant l'apport en espèces total apporté par les souscripteurs susmentionnés, est à la libre disposition de la Société.

Les apports en nature d'un montant total de quatre millions six cent vingt-cinq mille quatre-vingt-cinq euros et vingt-sept cents (EUR 4.625.085,27-) ont été soumis, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales à un rapport d'évaluation établi par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, en date du 18 mai 2009, dans lequel les apports en nature ont été décrits et évalués et dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Ce rapport restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 5 des statuts:

" **Art. 5.** La société a un capital de soixante et onze mille onze euros et vingt-cinq cents (71.011,25) représenté par cinquante six mille huit cent neuf (56.809) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, réparties en trente et un mille sept cent soixante-neuf (31.769) actions ordinaires de Classe A, huit mille trois cent cinquante-sept (8.357) actions ordinaires de Classe B, six mille cinq cent cinquante-quatre (6.554) actions ordinaires de Classe C et dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-six (18.486) actions ordinaires de Classe D."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 7.750,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, L. SUNNEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20670. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009071429/206/413.

(090084880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

3 M Consult SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg E 45.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Armand D'ANTONIO, agent immobilier, demeurant à L-4574 Differdange, 18, rue du Parc de Gerlache

2.- Monsieur Fabio MAROCHI, employé privé, demeurant à L-4646 Differdange, 64, rue St Pierre.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que "3 M CONSULT S.C.I. "ayant son siège social à L-4601 Differdange, 65A avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 597 du 2 juin 2003, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro E 45.

- que le capital social est de deux mille cinq cents euros (2.500,- euros), représenté par cent parts d'intérêts (100) de vingt-cinq euros (25,- euros) chacune;

- que chaque comparant est associé et propriétaire chacun d'eux de cinquante parts sociales de la prédite société;

- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

- que l'activité de la société a cessé et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante L-4574 Differdange, 18, rue du Parc de Gerlache.

Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. D'ANTONIO, F. MAROCHI, BIEL A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2009 EAC/2009/3361. Reçu: soixante-quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009050448/203/36.

(090058278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Mount Mezzanine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.865.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of May.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public liability company "MOUNT MEZZANINE S.A.", a "société anonyme" established under Luxembourg law, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg on December 7th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°203 of March 7th, 2005.

filed in the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B 104.865

The meeting was opened at 10.45 a.m. and was presided by Mrs Myriam HAVER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Hélène ROUSSEAU, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe STANKO, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The quorum required by the Luxembourg company law of August 10th, 1915 being reached, the shareholders' meeting may validly decide on the items of the agenda and adopt these items subject to a majority of at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

This having been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded pursuant to its agenda. The agenda of the Extraordinary General Meeting of shareholders is the following:

- 1.- Decision to have the Company dissolved
- 2.- Decision to proceed with the company's liquidation
- 3.- Discharge the Board of Directors and of the auditor for the period from January 1st, 2009 till the date of the present meeting
- 4.- Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of their powers
- 5.- Determination of the Liquidator(s) remuneration
- 6.- Miscellaneous

Having taken knowledge of the agenda, the General Meeting adopts the following resolutions by a unanimous vote of the shareholders present or represented.

First resolution

The General Meeting resolves that the Company be, and hereby is, dissolved and put into liquidation, with immediate effect, in accordance to the Luxembourg company law on the commercial companies.

Second resolution

The General Meeting grants full discharge to the members of the Board of Directors and to the auditor for the period from January 1st, 2009 till the date of the present meeting.

Third resolution

The General Meeting resolves further that:

(i) FIN-CONTROLE S.A., a public limited liability company having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll (RCS Luxembourg N° B.42.230), be, and hereby is, appointed as liquidator of the Company;

(ii) the Company's liquidator be, and hereby is, granted full powers, to the largest extent permitted under applicable Luxembourg law, to act in all circumstances on behalf of the Company in liquidation and do whatever is necessary to complete an orderly liquidation of the Company pursuant to Art. 144 to 151 of the Luxembourg Company Law of 10 August 1915 as amended;

(iii) the Company's liquidator be, and hereby is, entitled to (i) the payment of a lump sum remuneration amounting, before taxes if any, to 3.450, EUR payable upon final approval of the liquidation by the Company's shareholders, and (ii) the repayment of any reasonable out of pocket expenses incurred in the course of the Company's liquidation; and (iv) until the expiration of the five year prescription period provided by Article 157 of the Luxembourg Company law of 10 August 1915 as amended, the liquidator be, and hereby is, indemnified and held harmless by the Company's shareholders, pro rata to their shareholdings in the Company as at today, for any personal loss, damage, liability or expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reasons of his being or having been liquidator of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder, except in relation to matters as to which it shall finally be adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.00 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at 1,000.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares, that at the request of the persons appearing, named above, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil neuf, le vingt mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MOUNT MEZZANINE S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (ci-après la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 7 décembre 2004 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 203 du 7 mars 2005

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 104.865.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Mme Myriam HAYER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Mme Hélène ROUSSEAU, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Philippe STANKO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les représentants des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Cette liste de présence demeurera jointe à l'original du présent acte et sera enregistrée avec celui-ci.

II. Le quorum requis par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 étant atteint, l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour et adopter ces points à une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

Après que ce qui précède ait été établi par le Président et constaté par les participants à l'assemblée, l'assemblée a procédé selon l'ordre du jour repris ci-avant.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est le suivant:

- 1.- Décision de dissoudre la Société en liquidation
- 2.- Décision de procéder à la liquidation de la Société
- 3.- Décharge accordée au Conseil d'administration et au commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à cette assemblée
- 4.- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs

5.- Détermination de la rémunération du Liquidateur

4.- Divers.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale adopte les résolutions suivantes à l'unanimité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide la dissolution de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accorde pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'administration et au commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à cette assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide en outre:

(i) de nommer, FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme ayant son siège à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll (RCS Luxembourg B 42.230), comme liquidateur de la Société;

(ii) de conférer au liquidateur de la Société les pouvoirs les plus étendus, en conformité avec la loi luxembourgeoise applicable, pour agir en toutes circonstances au nom de la Société en liquidation, et faire le nécessaire pour réaliser une liquidation ordonnée de la Société conformément aux dispositions des articles 144 à 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales:

(iii) d'accorder au liquidateur (a) une rémunération forfaitaire d'un montant, hors taxes éventuelles, de 3.450,- EUR, payable à la clôture de la liquidation telle qu'approuvée par les actionnaires de la Société et (b) le remboursement de tout débours et frais raisonnablement encourus dans le cadre de la liquidation; et

(iv) que, jusqu'à l'expiration du délai de prescription applicable de cinq ans prévu par l'article 157 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le liquidateur soit indemnisé et dédommagé par les actionnaires de la Société, au pro rata de leur droits respectifs dans la Société en date de ce jour, pour toute perte, dommage, engagement ou dépense raisonnablement encourus par celui-ci en relation avec toute action, procès ou procédure dans lesquelles il aurait pu être engagé en sa qualité de liquidateur de la Société ou bien de toute autre société dont la Société est actionnaire, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou mauvaise gestion dans ces actions, procès ou procédures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.00 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. HAVER, H. ROUSSEAU, P. STANKO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2009. Relation: LAC/2009/20303. Reçu 12€.- (douze).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009071425/206/149.

(090084931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Sico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 53.786.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 15 mai 2009

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue

de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Edward Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Pattee / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009071296/24.

(090084053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

Unistar S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.

R.C.S. Luxembourg B 146.426.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WILONA GLOBAL S.A., ayant son siège social Arango Orillac Building , 2nd Floor, East 54th Street, Panama , Republic of Panama ici représenté par Madame Laurence BARDELLI, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 29 mai 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer ainsi:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "UNISTAR S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toutes voies électroniques étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou toutes voies électroniques. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

WILONA GLOBAL S.A.	310
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2.- Est appelés à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Vincent CORMEAU, directeur de société, né à Verviers (Belgique) le 29 août 1960, avec adresse professionnelle à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.

3.- Est appelée à la fonction de commissaire:

- La société a responsabilité limitée SER.COM Sàrl, ayant son siège social au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

4.- Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5.- Le siège social est fixé à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Bardelli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21728. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009071499/5770/145.

(090084260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

HEVAF Master C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.600,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.573.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Jean Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072445/18.

(090085606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

BMC Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BMC S.à r.l.).

Siège social: L-1459 Luxembourg, 8, ancienne Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 146.438.

—
L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "BMC S.à r.l.", ayant son siège social au 8, ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 29 avril 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société en "BMC ADVISORY S.à r.l."

2.- Modification de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "BMC ADVISORY S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Il existe une société sous la dénomination de BMC ADVISORY S.à r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21634. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009071420/211/43.

(090084566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

Sehelah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.951.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le jeudi 4 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 4 juin 2009 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

Sont réélus:

- Maître FELTEN Bernard, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur COLLOT Frédéric, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Maître GIRAULT Isabelle, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- Madame Thérèse BRASSEUR, demeurant à L-5762 HASSEL, 3, rue des Champs.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 5 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009072454/26.

(090085406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Hines Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.375,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.805.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 10 juin 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

- * David Braaten en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

- * Monsieur José Maria Ortiz, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme

Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009072437/18.

(090085633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.